

## Prestations intellectuelles informatiques (PII) Stratégie achat de l'Etat 2018-2021

### Chiffre clé

**650 millions d'euros TTC de dépenses annuelles en 2016**



### Les achats de prestations intellectuelles informatiques aujourd'hui

En 2016, le montant des dépenses de l'État s'élève à un total de 650 millions d'euros TTC.

Ce volume est en augmentation constante (entre 10 et 15% par an). Cette tendance s'explique par la complexité des projets informatiques et le besoin pour l'Etat de prestations de plus en plus spécialisées et à forte valeur ajoutée.



### Les pratiques actuelles de l'Etat

15% des achats de PII sont réalisés sur des supports mutualisés. L'offre interministérielle concerne les achats de prestations d'assistance et de conseil « classiques » ainsi que les achats de prestations dans des domaines d'expertise de haut niveau ou à forte valeur ajoutée tels que la sécurité des systèmes d'information, l'accessibilité numérique des SI, les points de fonction, etc.

85% des achats de PII sont réalisés sur des supports d'achats ministériels. Chaque ministère passe ses propres marchés pour ses projets informatiques majeurs tels que ceux intégrés au « *Panorama des grands projets SI de l'Etat* »<sup>(1)</sup>

La part des achats de l'Etat représente un peu plus de 2% dans le marché français des PII.

(1) Plus d'infos sur <http://www.modernisation.gouv.fr/ladministration-change-avec-le-numerique/par-son-systeme-dinformation/panorama-des-grands-projets-si-de-letat>



### Le marché fournisseurs

En France, le secteur des services informatiques et du conseil en technologies représente plus de 30 milliards d'euros et 365.000 emplois. Le marché français est très concurrentiel avec plus de 14.500 entreprises de service numérique (ESN) dont les deux tiers sont des TPE et PME.

Plus de 1.000 sociétés travaillent pour l'Etat dont 80% de TPE-PME auprès desquelles les achats représentent, en moyenne, 115 millions d'euros, soit 18% de la dépense.

Neuf sociétés captent plus de 50% du marché PII de l'Etat et 33% des achats sont réalisés auprès de trois d'entre elles.

### Les objectifs de l'Etat

- Optimiser au niveau ministériel les achats de PII et leur pilotage ;
- Développer des achats mutualisés sur des sujets communs et/ou pour lesquels il existe un intérêt à fédérer les opérateurs économiques ;
- Partager et développer les bonnes pratiques et le suivi des fournisseurs.

## La stratégie achat 2018-2021



### Le périmètre

Le périmètre couvert par cette stratégie d'achat comprend les achats de prestations intellectuelles informatiques indispensables dans la vie d'un projet informatique. Celles-ci recouvrent les prestations d'audit, de conseil (stratégique, accompagnement au changement, ...), d'assistance aux directions métiers sur le SI, d'assistance aux directions des systèmes d'information, de conception, de développement, de tierce recette applicative, de tierce maintenance applicative, de tiers support applicatif, d'assistance à l'exploitation, etc.

Il ne comprend pas :

- les prestations de support et de paramétrage des logiciels propriétaires (paramétrage simple) ;
- les prestations d'intégration ou d'installation intégrées aux marchés de fournitures de matériels (bureautique, serveurs, etc.).



### Comment et par qui a-t-elle été élaborée et validée ?

La stratégie achat a été élaborée par une équipe interministérielle composée de représentants de profil acheteur désignés par les missions achat des ministères.

Elle a été validée par la DAE le 4 juillet 2018 en comité des achats de l'Etat réunissant les responsables ministériels des achats de chaque ministère sous la présidence du directeur des achats de l'Etat.

### A qui s'applique-t-elle ?



La stratégie d'achat de prestations intellectuelles informatiques s'applique à l'ensemble des services de l'Etat (administration centrale et services déconcentrés).

Elle est présentée aux établissements publics sous tutelle de l'Etat qui peuvent y adhérer s'ils le souhaitent.



## Les axes de la stratégie

### Le développement de la professionnalisation des achats de PII dans l'État



Le partage des bonnes pratiques et l'apport d'expertise achats à l'ensemble des acteurs ministériels doit permettre de renforcer les pratiques achats,

- Selon les organisations ministérielles et leur taille, des acheteurs sont identifiés et formés spécifiquement dans l'achat de PII,
- Une communauté dédiée aux échanges des acheteurs de PII est créée sur le réseau social professionnel des achats de l'Etat (RespAÉ). Cet espace collaboratif facilite la mise en commun d'une veille sur le secteur économique des PII, d'exemples de marchés spécifiques et autres bonnes pratiques,
- Un guide de l'achat public est élaboré en 2018 sur la propriété intellectuelle dans les projets informatiques. D'autres thématiques seront ensuite traitées.

### L'optimisation du pilotage et des achats de PII



Au sein des ministères, un acheteur accompagne les grands projets SI de l'Etat, les contrats les plus importants ou stratégiques.

Le processus de suivi qualité des prestations et des livrables est également optimisé en interministériel comme dans les ministères.

### La mise en place d'une offre de services achat à la carte



De nouveaux supports d'achat interministériels de prestations « standards » (AMOA, AMOE, etc.) sont proposés aux ministères et aux établissements publics de l'Etat. Leur utilisation sera simplifiée afin de répondre aux besoins.

### L'enrichissement de la mutualisation des « marchés de niche »



Des supports contractuels interministériels sont élaborés pour tous les achats de prestations d'expertise pointue ou à forte valeur ajoutée. Ils sont utilisés par l'ensemble des ministères et proposés aux établissements publics de l'Etat.

### Les bénéfices pour les services

Les directions des systèmes d'informations (DSI) bénéficieront :

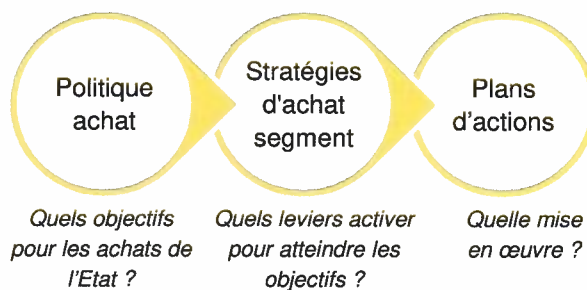
- d'une expertise « achat de PII » développée et mutualisée ;
- d'un pilotage des achats de PII facilité et optimisé par l'accompagnement d'un acheteur PII notamment sur les grands projets stratégiques ;
- d'un suivi des fournisseurs stratégiques renforcé en interministériel ;
- de supports contractuels souples et adaptés à leurs besoins

## Mémo sur les achats de l'Etat



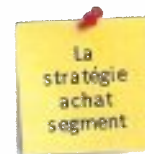
Elle est au service des politiques publiques et se décline autour de **5 axes** :

- contribuer à la **réduction des dépenses** de fonctionnement ;
  - prendre en compte les **objectifs environnementaux** ;
  - promouvoir la mise en œuvre des **clauses sociales** dans les marchés ;
  - favoriser l'accès des **PME** à la commande publique ;
  - inciter à l'**innovation**.
- **16 domaines** d'achat (ex. informatique et télécommunication)
  - **65 segments** d'achat (ex. matériel informatique ; prestations informatiques ; etc.)
  - **378 sous-segments** d'achat (ex. micro-ordinateurs ; serveurs ; etc.)



Les leviers les plus couramment utilisés par l'acheteur sont notamment :

- l'**allotissement** ;
  - la **mutualisation** des achats ;
  - la **standardisation** des besoins ;
  - la **négociation** dès que le code des marchés publics le permet ;
  - l'**intégration de clauses** sociales et environnementales.
- elle **définit les leviers et les objectifs de performance** attendus sur un segment ;
  - elle est élaborée sur la base d'une **analyse exhaustive des besoins** comme du **potentiel du marché** ;
  - elle peut proposer, dans certains cas, des **leviers différents** selon les périmètres ministériels ;
  - elle **précise le plan d'actions** et la structure contractuelle pour les années à venir ;
  - elle est **appliquée par l'ensemble des services**.



### Pour en savoir plus

Rendez-vous sur le site internet de la direction des achats de l'Etat <http://www.economie.gouv.fr/dae> ou sur le Portail interministériel des achats, via cette adresse <http://dae.alize> (ministères financiers) ou <http://www.dae.finances.ader.gouv.fr> (autres ministères).

Contact : [itai.dae@finances.gouv.fr](mailto:itai.dae@finances.gouv.fr)